

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre de l'exposition *Ecrire la mine* le Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais, fosse Delloye, BP 30039, 59287 Lewarde, organise du **18 janvier au 25 mars 2016** inclus un concours d'écriture de nouvelles *La mine se [re]nouvelle*.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le concours est gratuit et ouvert aux classes de tous niveaux : écoles, collèges, lycées :

- Catégorie 1 : école (cycle 3)
- Catégorie 2 : collège
- Catégorie 3 : lycée

Pour la catégorie 1 : une seule participation sera acceptée par niveau de classe, l'inscription devant être faite au nom de l'enseignant de la classe.

Pour les catégories 2 et 3 : Les candidatures sont individuelles. Les élèves sont obligatoirement encadrés par des professeurs de leur établissement. Une même classe peut envoyer plusieurs nouvelles, du moment qu'un même élève participe à la rédaction d'une et une seule nouvelle. Les nouvelles sont envoyées par les professeurs. Un même professeur peut encadrer plusieurs classes. Les candidats ne peuvent concourir que dans une catégorie et ils ne peuvent envoyer qu'une nouvelle.

Les participations des mineurs s'exercent sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale. Les participants mineurs devront avoir reçu l'autorisation de leur représentant légal de participer au concours.

ARTICLE 3 : LES NOUVELLES

Ce concours d'écriture a pour thème la mine dans un contexte historique, actuel ou futuriste.

Pour les catégories 1 et 2 : la nouvelle devra **impérativement** s'inspirer d'une photographie :



Photo catégorie 1



Photo catégorie 2



Pour la catégorie 3 : la nouvelle devra **impérativement** commencer par la phrase suivante « *Lewarde, 6h30, du bruit provient de la mine...* »

La nouvelle devra comporter un titre et être constituée de :

- 2 pages maximum pour la catégorie 1
- 4 pages maximum pour les catégories 2 et 3

La nouvelle devra être rédigée sous format Word, avec pour police Times New Roman, de taille 12, avec un interligne de 1,5. Les pages doivent avoir un format A4 (21x29,7 cm) et être numérotées. Des marges d'une largeur de 3,5 cm sont nécessaires pour faciliter le travail du jury.

Aucune signature ou mention de ou des auteurs ne devra figurer sur la nouvelle afin de conserver l'anonymat des candidatures auprès du jury.

La nouvelle devra **obligatoirement être accompagnée de la fiche de renseignement** (envoyée à l'inscription) dûment complétée.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

INSCRIPTION

Le concours **début le 18 janvier 2016**

Les inscriptions au concours devront s'effectuer par mail à concours@chm-lewarde.com ou par courrier* avant le **22 février 2016 minuit** à :

Concours *La mine se [re] nouvelle ...*,
Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais
Fosse Delloye - BP 30039
59287 LEWARDE

DEPOT DES NOUVELLES

Les nouvelles devront être envoyées **par mail à concours@chm-lewarde.com ou par courrier*** avant le **25 mars 2016 minuit**.

Dans le cadre d'un envoi postal, le manuscrit est envoyé à vos risques en un exemplaire ; il ne sera pas renvoyé après délibération et une fois le concours achevé.

Envoi par courrier : **Concours *La mine se [re] nouvelle ...***
Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais
Fosse Delloye - BP 30039
59287 LEWARDE

*le cachet de la Poste faisant foi



ARTICLE 5 : CRITERES DE RECEVABILITE

Les critères de recevabilité seront le respect du thème et l'originalité de l'idée apportée. Seront disqualifiées les œuvres considérées hors sujet ou présentant des caractères diffamatoires, racistes, ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque.

ARTICLE 6 : TERMES ET CONDITIONS

Les représentants légaux des concurrents s'engagent à réserver aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction (dans un cadre de diffusion sur Internet des sites du Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais, documents de communication...).

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Les participants s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur texte.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification conformément à la Loi Informatique et Libertés. Pour cela, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : Centre Historique Minier, Fosse Delloye, BP 30039, 59287 Lewarde ou sur Internet : www.chm-lewarde.com.

Le Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participations illégales.

Le Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

ARTICLE 7 : LE JURY

Le jury sera composé de plusieurs membres qualifiés dont au moins un représentant de l'Education Nationale, un représentant de l'édition et un représentant du Centre Historique Minier. Les membres du jury se réuniront au plus tard le samedi 16 avril 2016.

Les noms des gagnants seront dévoilés le jour de l'inauguration de l'exposition.



ARTICLE 8 : PRIX DU CONCOURS

Le jury désignera un lauréat par catégorie.

Chaque lauréat de chacune des catégories recevra un album en édition limitée recueillant l'ensemble des nouvelles primées.

Pour la catégorie 1, la classe lauréate recevra un lot de livres d'une valeur d'environ 150€.

Pour les catégories 2 et 3, chaque lauréat recevra un chèque lire® ou équivalent d'une valeur de 100€.

Les candidats seront invités à la remise des prix qui aura lieu lors de l'inauguration de l'exposition *Ecrire la mine*. Aucun frais de transport ne sera pris en charge par le Centre Historique Minier.

Les prix seront à récupérer directement au Centre Historique Minier, fosse Delloye, rue d'Erchin, 59287 Lewarde au plus tard le 31 décembre 2016. Aucun envoi de lots ne sera pris en charge par le Centre Historique Minier.

ARTICLE 9 : DEPOT LEGAL

Le règlement du présent concours est déposé en l'étude de SCP Jean-François BAUVIN, Philippe LEMOINE et Christelle BERNAR – 93, rue du Gouvernement - 59500 DOUAI. Il est également disponible sur le site www.chm-lewarde.com rubrique *enseignants* puis *actualités pédagogiques*.

S'agissant d'un concours, aucun remboursement de frais ne sera accordé.